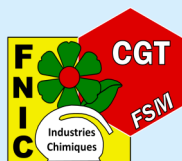




LA VOIX



des industries chimiques



n°545 AOÛT 2020
SOMMAIRE

LES LUTTES

4-5

- ALCAN LA BATHIE
- MICHELIN CHOLET

DOSSIER

8-13

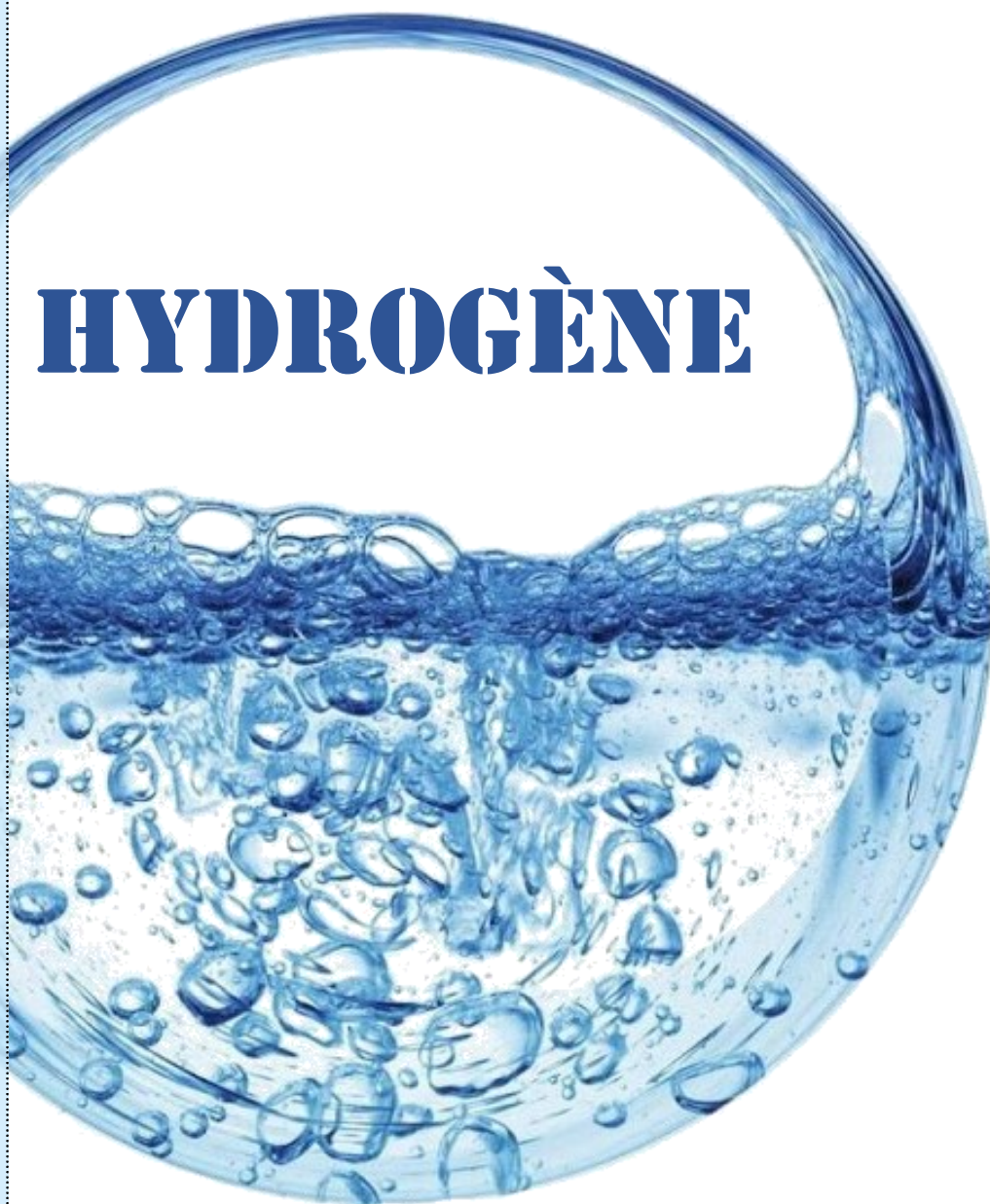
- HYDROGENE

ACTUALITÉ

16-19

- LOI ARME
- NOS BRANCHES
- RELOCALISER LE
PARACETAMOL

HYDROGÈNE



41^e
CONGRÈS

LOUAN - 30 NOVEMBRE AU 04 DÉCEMBRE 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

QUELLE STRATÉGIE SYNDICALE ?

Pour atteindre des objectifs stratégiques (donc globaux et précis), encore faut-il en avoir !

En France, deux courants syndicaux historiques existent : aménager le système capitaliste et s'en tenir aux revendications immédiates (salaires, conditions et temps de travail, emploi, etc.) ou transformer la société jusqu'à aller à la destruction du système capitaliste.

Le premier courant, le plus récent, n'a pas d'objectif stratégique, selon la définition ci-dessus. Son action se limite à accompagner les choix faits par les employeurs sans remettre en cause leurs finalités, à savoir, le profit capitaliste.

Le second, le plus ancien, a au contraire, un objectif stratégique clair et identifié : remplacer le système économique capitaliste par un système qui n'est pas de même nature, contester aux employeurs et à leur outil, l'État, le rôle de décision pour toute la société. Sauf à organiser un hypothétique « grand soir », cet objectif n'est atteignable qu'en se basant sur les réalités matérielles, le vécu des travailleurs, en ancrant les luttes sur du concret.

C'est sur ces bases que s'est construite la CGT et la fameuse « double besogne » évoquée dans la Charte d'Amiens de 1906 : **lutter, répondre aux revendications immédiates pour atteindre cet objectif** et sans le laisser sur le côté de la route, sous peine de tomber dans le réformisme.

Ce type de syndicalisme a clairement un rôle politique, il vise à révolutionner les rapports de production, il veut établir des garanties collectives par le fait, et non par le droit.

Au final, l'objectif CGT de transformation sociale est-il une question de prestige ou de pure forme, ou bien une revendication réelle sur laquelle nous sommes prêts à engager la lutte ?

Si tel est le cas, nous devons en permanence trouver les moyens de nous révolutionner nous-mêmes, nos modes d'action pour atteindre nos objectifs.

La grève, c'est-à-dire l'arrêt de la machine à faire des profits et des marges, a été et restera un puissant moyen. Mais en rester à des grèves sectorielles les transforme en mouvements protestataires qui se contentent d'exercer le rôle de soupape de sécurité pour baisser la pression de l'exigence sociale. La bataille des idées est également primordiale.

Troisième point, la forme d'organisation découle également des objectifs. Par exemple, pour faire de la menuiserie, mieux vaut avoir un ciseau à bois et un maillet, qu'une truelle et une taloche : ainsi, de l'objectif poursuivi dépend le type d'outil dont on a besoin. Pour aménager la société ou la transformer, l'outil syndical est différent.

Alors que pour aménager le capitalisme, il suffit d'une organisation bureaucratique, du dialogue social et du syndicalisme rassemblé (sur l'absence d'objectif), avec de temps à autre, des « journées d'action » pour montrer les dents.

Pour le renverser, l'organisation est totalement différente : syndicats indépendants et au plus proches du terrain, unions locales interprofessionnelles dynamiques et pourvues en moyens humains, un minimum de permanents syndicaux, une formation politique de haut niveau, des décisions montantes et un fonctionnement de type fédéraliste.

Soyons réalistes, la CGT, du syndicat à la confédération, n'est-elle pas devenue un outil bureaucratique ? Refaire de la CGT le mouvement ouvrier dont tous les travailleurs, jusqu'aux cadres, ont besoin. Tel est le défi que nous devons relever d'urgence !



LES LUTTES

**ALCAN
LA BATHIE**

DE LA FORMATION SYNDICALE À L'ACTION, IL N'Y A QU'UN PAS

Les camarades de l'usine Alcan la Bathie en Savoie n'ont pas tardé pour appliquer les connaissances acquises lors de la formation FNIC-CGT sur la CSSCT, tenue à Albertville durant l'année 2019.

Le 16 mars dernier, le syndicat CGT et les salariés du site ont utilisé leur droit de retrait et ont stoppé l'activité. Le syndicat CGT conscient de sa responsabilité a obligé la direction du site à mettre en place les mesures nécessaires à la protection de la santé des salariés contre le COVID-19. Bien que ces préconisations soient faites par l'Agence Régionale de la Santé, cette direction à l'écoute des profits ne l'entendait pas de cette oreille. Profits ou santé, le choix était fait.

L'activité fut arrêtée durant une semaine, le temps d'installer l'ensemble des moyens de protection.

La décision responsable du syndicat CGT a permis d'éviter le pire car deux salariés qui vont bien maintenant étaient atteints du COVID-19. Quelles auraient été les conséquences si l'activité avait continué sans protection ?

La santé des salariés est primordiale, il faut donc la préserver et il faut des militants bien formés dans les syndicats, en CSE et en CSSCT afin d'être toujours prêts à défendre les intérêts des salariés contre ces directions méprisantes qui, entre profits, rentabilité, dividendes et droits, santé des salariés, choisiront toujours et encore l'argent.

Le syndicat a gagné une nouvelle bataille et se tiendra prêt pour lutter contre la destruction massive de nos conquies sociaux et cela commencera le 17 septembre.





LES LUTTES

MICHELIN CHOLET

LA CGT MICHELIN DÉPOSE UN DANGER GRAVE
IMMINENT SUR L'USINE DE CHOLET

La CGT Michelin est en guerre contre l'hypocrisie de l'image sociale que se donne cette entreprise qui n'hésite pas à mettre en danger la vie des salariés.

Pour la CGT Michelin, la santé des salariés primera toujours sur les profits attendus par et pour les actionnaires.

Lorsque les mesures sanitaires liées au Covid-19 sont tombées, l'usine a fermé à partir du 17 mars. Michelin, qui dans la presse se faisait passer pour un patron responsable de ses salariés, a complètement changé d'attitude pour la réouverture du site à partir du 14 avril 2020.

Toujours par le biais de la presse nationale et locale, Michelin « **le bienfaiteur du dialogue social** » annonçait sur son site de Cholet des mesures de protections exceptionnelles, telles que la mise en place de prise de température à l'entrée du site, la désinfection des machines, le port du masque, etc.

Dans la réalité, au plus fort de l'épidémie en avril 2020, Michelin impose la prise de température, bien que cette dernière ne soit d'aucune efficacité, mais laisse entrer des salariés **avec plus de 38°**. Quel est l'intérêt d'imposer une mesure, si ce n'est pas pour l'appliquer ? À moins que cette dernière pose un problème à la rentabilité ?!

Pour ce qui est des masques non-obligatoires, cela s'est traduit dans les ateliers par la cohabitation entre gens masqués et non-masqués. Et que dire de la désinfection des machines, qui n'était appliquée que sur celles qui s'arrêtaient en fin d'équipe. Pour les autres, pas question d'arrêter la production pour opérer la désinfection, gage de protection de la santé des salariés, etc.

Le déconfinement, étape hautement délicate, a été lancé et le bricolage a continué !

Face à de tels comportements du patron, la CGT Michelin Cholet a déposé un danger grave imminent portant sur 13 points dont le plus important était la mise en danger volontaire des salariés pour des raisons de profits.

Dans sa position, l'inspection du travail confirme et valide l'action du syndicat CGT à défendre de véritables protections pour les travailleurs.

L'inspection du travail impose à l'employeur des réunions d'ateliers avec les syndicats, pour vérifier la mise en place réelle des mesures de protection.

Un patron sous contrôle de la CGT car le DGI en date du 3 août n'est toujours pas levé.



C'est une véritable victoire du syndicat CGT, saluée par les salariés, d'avoir imposé ces mesures de protections à cette direction Michelin qui se croit au-dessus du respect et surtout de la vie des salariés.

De l'image à la réalité, il y a un gouffre pour cette entreprise. Michelin avait claironné dans la presse au moment où les braves étaient ceux qui fabriquaient des masques à tout prix, qu'il allait créer son propre atelier de fabrication de masques. L'inauguration a eu lieu le 11 juin 2020, mais la rentabilité par la prise d'un nouveau marché aura eu raison de cet atelier de fabrication de masques le 26 juin.

Entre santé et sécurité des salariés, entre réponse aux besoins de la population et profits pour l'actionnaire, le choix de cette entreprise est vite fait.

Michelin a voulu que nous acceptions sans discuter les conditions qu'il impose, quand bien même nous font-elles courir un risque mortel. Demain, il nous demandera de travailler plus ou de sacrifier nos congés payés, une partie de notre salaire, voire notre emploi, au nom des nécessités économiques.

Mais ce qu'il présente comme des nécessités économiques n'a rien à voir avec l'avenir et le bien-être de tous. Il ne s'agit pas de l'intérêt général, mais des dividendes et des fortunes d'une minorité capitaliste.

L'avenir appartient à ceux qui luttent et le syndicat CGT de Michelin Cholet entend bien être de ceux-là.

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

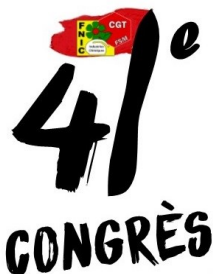
Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR



LOUAN – 30 NOVEMBRE AU 04 DÉCEMBRE 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

41ème Congrès de la FNIC-CGT

Du 30 novembre au 4 décembre 2020
à LOUAN (77)

L'état d'urgence sanitaire nous a imposé le report de notre Congrès, prévu initialement du 30 mars au 3 avril.

Même si aujourd'hui les conditions sanitaires ne nous permettent pas d'en connaître, l'organisation de façon définitive, statutairement, nous devons tout mettre en œuvre pour pouvoir tenir notre 41^{ème} Congrès au cours de l'année 2020.

Essentiel à la vie démocratique de notre Fédération, le temps du congrès nous permet de faire le point sur le mandat passé, mais surtout de décider ensemble des orientations et de notre stratégie pour les 3 années à venir ainsi que d'élire sa direction fédérale.

Il est important que tous nos syndicats s'inscrivent dans ce plan de travail fédéral pour lutter contre un capitalisme qui organise la casse du droit du travail, de la protection sociale, et asservit les salariés pour le bien être de quelques profiteurs, comme les actionnaires.

Notre Fédération de syndicats s'est constamment positionnée sur des bases révolutionnaires : luttes revendicatives et internationalisme. Notre Congrès n'est pas une simple formalité statutaire, c'est la seule occasion, outre l'assemblée générale d'un jour par an, pour les militants de la FNIC, de se retrouver entre toutes les branches d'activité, de débattre et de décider fraternellement, d'échanger sur les luttes passées et à venir, de dégager les voies de notre renforcement, de nous projeter vers l'avenir.

De nombreuses délégations internationales devraient être présentes lors de notre Congrès et une session spécifique internationale se tiendra le 29 novembre, après-midi.

Pour les syndicats qui avaient inscrit des camarades aux dates initiales, il est important de confirmer (ou modifier) les inscriptions qui avaient été faites.

Et pour les autres syndicats, il devient urgent de vous inscrire pour l'organisation logistique et politique de cet événement triennal.

Tout comme pour les inscriptions, les candidatures à la future direction fédérale doivent être confirmées et les nouvelles candidatures sont à envoyer au plus tôt.

Les documents de congrès, mis à jour, seront envoyés aux syndicats à partir de septembre.

Alors dès maintenant, débattons et décidons dans chaque syndicat de la participation et des enjeux du 41^{ème} Congrès fédéral de la FNIC-CGT et inscrivons-nous rapidement (circulaire d'inscription sur le site internet de la Fédération).



L'HYDROGÈNE, ÉNERGIE DE L'AVENIR

Il y a plus de dix ans, la **FNIC-CGT** défendait seule un projet de mutation de la raffinerie de pétrole TOTAL FLANDRES, en un démonstrateur de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau au moyen d'énergie éolienne, pour répondre à d'autres utilisations, toutes aussi utiles pour le territoire, sa population et l'environnement.

À l'époque, la **direction** du groupe pétrolier, tout comme certains promoteurs de l'électricité nucléaire, voyant l'hydrogène comme une **menace** pour leur monopole, nous prenaient pour de joyeux utopistes ! Bloqué par des dirigeants **bas-du-front**, le projet n'a jamais vu le jour, et les installations industrielles et les emplois ont été sacrifiés.

Dix ans plus tard, quelle est la situation ?

La proposition de l'époque, **mauvaise** parce qu'issue de la **CGT**, est devenue une bonne idée ! On assiste à une véritable course à l'hydrogène, mais la France accuse un **retard considérable** dans le domaine !

Ci-contre, la carte de France qui fait état des projets recensés sur l'hydrogène.

Les régions françaises ont pris **conscience** de l'intérêt de l'hydrogène pour répondre aux problématiques de leurs territoires : source d'énergie pour les transports, qualité de l'air, transition énergétique et développement économique. Elles établissent des stratégies de développement de l'hydrogène accompagnées de plans de financement.

La **FNIC-CGT** a toujours soutenu que le **pétrole**, ressource fossile épuisable, à la richesse moléculaire incomparable, devrait être exploité comme **matière première** des industries chimiques et pharmaceutiques, et non destiné à être brûlé dans des moteurs ou à être utilisé comme énergie.

Mais lorsqu'on soutient cette position, encore faut-il se poser la question du **remplacement** des utilisations énergétiques du pétrole. Sans être la solution miracle, l'hydrogène peut et doit faire partie de la solution.

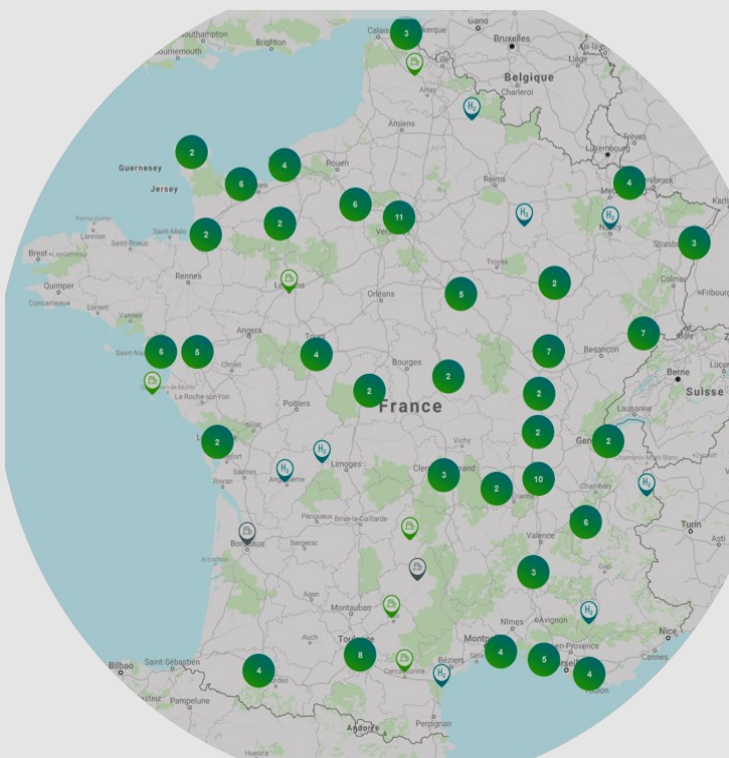
LA QUESTION PRINCIPALE EST DE SAVOIR « QUI » DÉCIDE DE CETTE SOLUTION ?

En effet, le **discours** sur la « transition énergétique » est largement instrumentalisé par les employeurs, ce qui leur permet de dégager de nouveaux débouchés pour les **profits**. En repeignant en vert le capitalisme (« green-washing »), les patrons obtiennent trop souvent l'assentiment d'une partie de la population, secondés en cela par des bobos jouant le rôle d'**idiots utiles**, qui veulent sauver la planète derrière leur **ordinateur**, et non sur la base des **réalités** économiques et sociales.

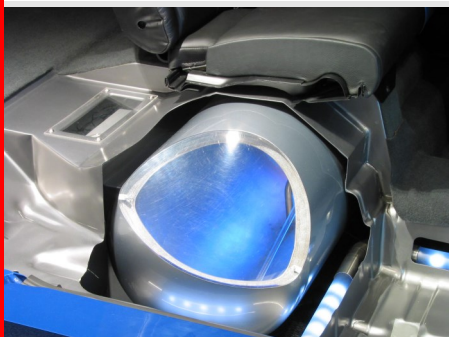
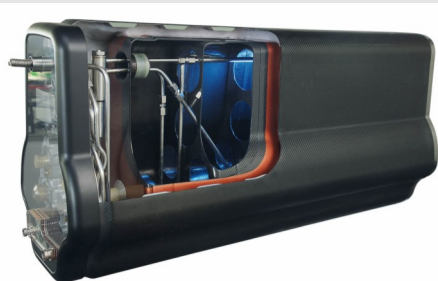
La moitié de la population mondiale vit en zone **urbaine**, 80 % en France. Dans ces conditions, répondre aux besoins des peuples, passe nécessairement par le **maintien et le développement de l'industrie**. Mais attention, **pas une industrie capitaliste**, tournée vers l'accumulation des bénéfices au détriment des être humains et de leur environnement.

Les **transports** sont massivement dépendants du pétrole, et de plus en plus, du gaz naturel. Plus généralement, le **stockage des énergies intermittentes** (solaire et éolienne) doit trouver d'autres voies que le développement d'un juteux marché des **batteries**, **catastrophique** sur le plan environnemental et social.

Ce dossier donne quelques éclairages pour des **pistes CGT** pour l'utilisation de l'hydrogène comme **vecteur énergétique de l'avenir**.



L'HYDROGÈNE C'EST QUOI ?



L'hydrogène est un **gaz** à température et pression ambiantes. Son stockage pour une utilisation courante nécessite des **réservoirs conçus** pour une pression de **700 bars**. L'hydrogène existe aussi sous forme de galettes, il imprègne alors des **matériaux solides** qui se comportent comme des éponges vis-à-vis de lui.

L'hydrogène sert principalement à la fabrication d'ammoniac, pour l'industrie des **engrais**, ainsi qu'au **raffinage** des produits pétroliers pour désulfurer les carburants. Le reste est utilisé pour des **productions chimiques** (matières plastiques, procédés de l'industrie du verre, fabrication de circuits imprimés électroniques, etc.)

Aujourd'hui, l'essentiel de l'hydrogène est produit à partir de **ressources fossiles**, comme le pétrole, le gaz naturel, le charbon.

Un autre procédé permet de fabriquer de l'hydrogène à partir d'eau, avec un rendement pouvant atteindre 80 % : **l'électrolyse de l'eau**. Ce procédé exige l'utilisation d'un courant électrique, qui peut être d'origine renouvelable ou non.

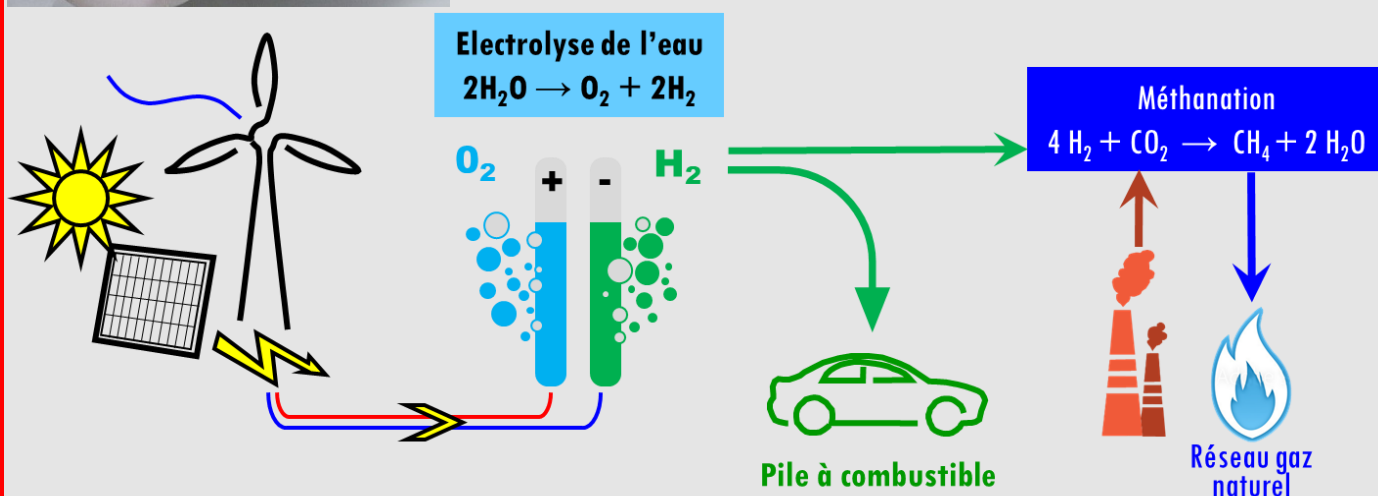
Le schéma ci-dessous donne le principe de l'électrolyse de l'eau.

Enfin, une autre source possible, plus anecdotique, est **l'évaporation naturelle** d'hydrogène de certains sous-sols.

Il y a dix ans, le procédé par **électrolyse** de l'eau faisait **lever les bras au ciel** de tous les industriels : « **trop cher** » (comprenez : pas assez rentable) ! La **FNIC-CGT** a organisé des **colloques**, des **conférences**, édité des dizaines de pages de **documentation** pour promouvoir cette technologie. **En vain** par défaut de **rapport de forces**.

Aujourd'hui, **dix ans plus tard**, quelques dizaines de projets sérieux existent en France. Mais, alors que l'eau est **présente partout**, sur les 60 millions de tonnes d'hydrogène produites chaque année dans le monde, 900 000 tonnes seulement le sont en France : c'est le résultat d'un **aveuglement dogmatique** des employeurs et du gouvernement, identique à celui concernant l'hôpital public et les masques ayant provoqué les 30 000 morts du COVID-19 en France. Du moment que l'idée ne sort pas du **cerveau supérieur** d'un **énarque** ou d'un **PDG**, on ne fait rien !

Un kilo d'hydrogène permet de produire **trois fois plus d'énergie** qu'un kilo d'essence. Autre avantage : une pile à combustible ne libère aucun CO₂ ni particules durant son fonctionnement. Uniquement de la **vapeur d'eau**.



L'HYDROGÈNE

POUR QUOI FAIRE ?

ÉNERGIE/ MOBILITÉ

L'hydrogène est d'abord un allié de la production d'électricité renouvelable, en particulier à partir des énergies solaires et éoliennes, qui sont des **énergies intermittentes**.

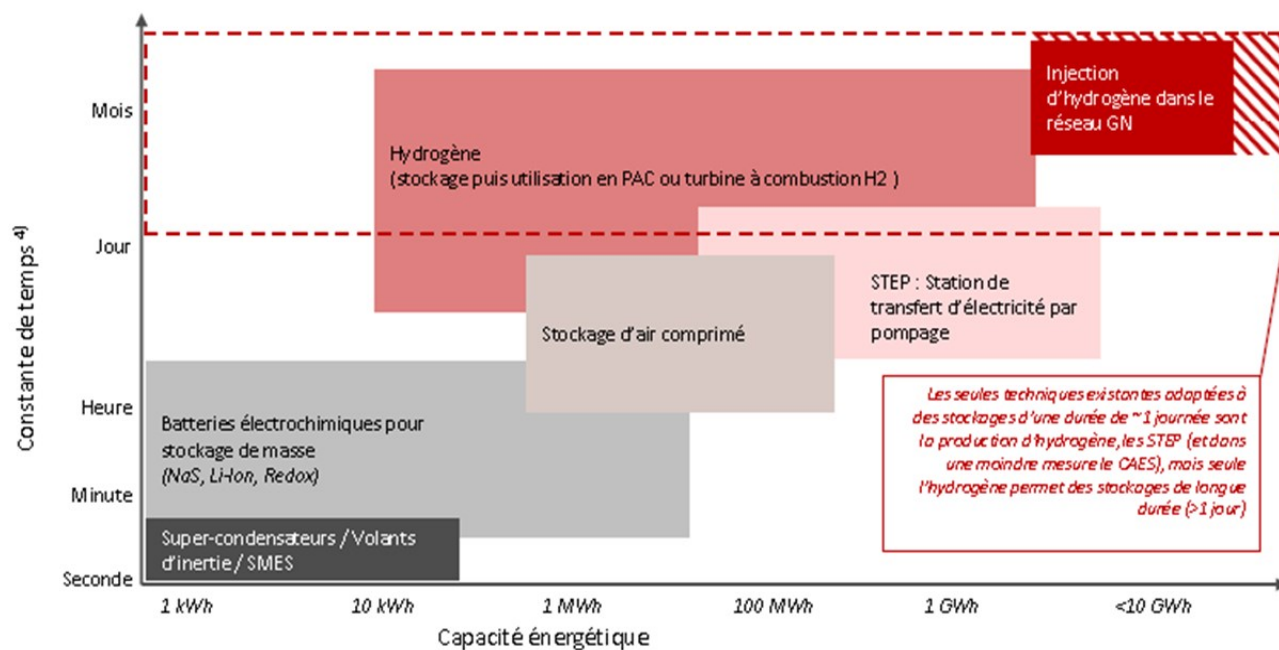
En général, le **moment** de la **production** d'énergie intermittente (on produit le jour ou bien si il y a du vent) ne correspond pas forcément au moment de la **consommation**. Produire quand il n'y a pas de demande, c'est déstabiliser le réseau électrique ou perdre l'énergie. La question du stockage de l'énergie est posée.

L'une des solutions se trouve dans les **batteries**, qui posent des problèmes de **fabrication** (extraction de **terres rares** et de lithium dans des conditions environnementales **catastrophiques**), **d'élimination** en fin de chaîne, et de **temps de charge** (même si des progrès ont été réalisés sur ce sujet).

L'utilisation de l'hydrogène dans le secteur des transports, par la technologie de la **pile à combustible**, est une **meilleure option** que celle des batteries. D'autant que, par ses caractéristiques, l'hydrogène est adapté au **stockage longue durée** (voir schéma ci-dessous). Pour une automobile, un **plein d'hydrogène** (3-5 minutes) reste, aujourd'hui encore, **dix à cent fois plus rapide** que le temps de charge des batteries commerciales.

Dernier avantage pour une voiture à hydrogène, l'autonomie est de trois à quatre fois supérieure à celle d'un véhicule à batterie, même si là aussi, des progrès ont été constatés.

CAPACITÉ DE STOCKAGE ÉNERGÉTIQUE DE L'HYDROGÈNE



Pour autant, il ne s'agit pas de compétition, principe capitaliste, entre les énergies, mais d'établir une complémentarité.

Du point de vue **environnemental**, une pile à combustible ne rejette ni CO₂, ni particules fines, uniquement de l'eau.

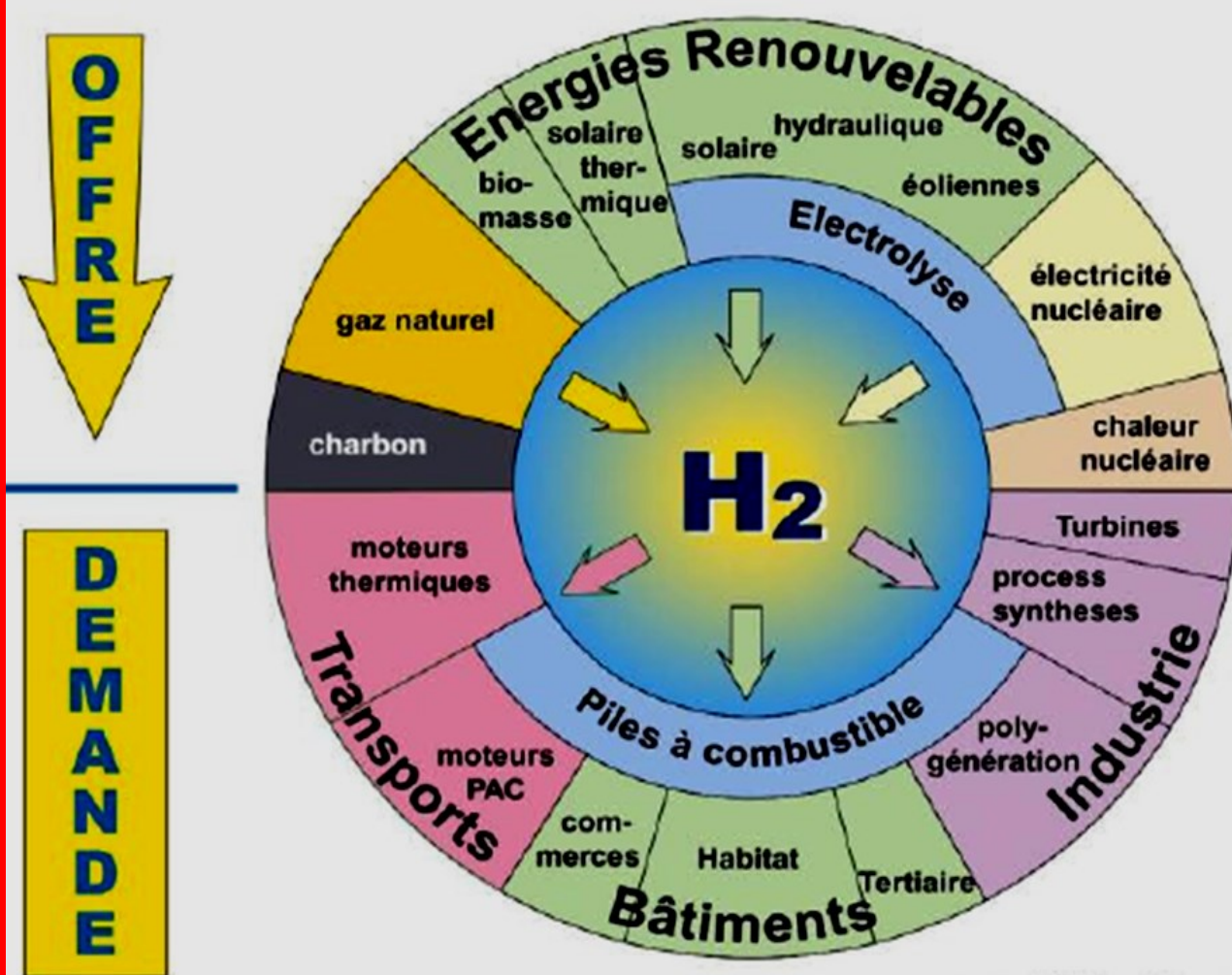
Cela permet **d'améliorer** la qualité de l'air, notamment en **zone urbaine**, sans pour autant oublier que la moitié des **particules** sont émises par le **frottement** des pneumatiques sur le **revêtement routier**.

L'HYDROGÈNE POUR QUOI FAIRE ?

CAPTAGE CO₂

L'industrie, indispensable pour répondre aux **besoins**, dégage des milliers de tonnes de **dioxyde de carbone**, un polluant atmosphérique **global** (contrairement, par exemple, aux particules fines qui constituent un polluant local. La réaction chimique de méthanation permet de transformer le dioxyde de carbone (CO₂) en **méthane** (CH₄) pour une réutilisation **circulaire** de l'énergie. Combiné à une production propre d'hydrogène, ce procédé est un levier essentiel pour une **industrie** respectueuse du **droit à un environnement de qualité**.

Le schéma ci-dessous donne les différentes sources et utilisations possibles de l'hydrogène.



En conclusion, savoir « **qui** » décide sur la filière hydrogène déterminera l'**accès** et l'**utilisation** de cette énergie nouvelle. Si ce sont les **entreprises** et leurs actionnaires, il ne s'agira, rien de plus, que d'un **verdissage du capitalisme** prédateur.

Aux travailleurs de s'en mêler !

UN EXEMPLE :

PROJET HYDROGÈNE CGT BASSIN DE LACQ (64)



Depuis des décennies, le bassin d'emploi de **Lacq** (64) a une place particulière quant à la politique énergétique de la France, par sa découverte du **gisement de gaz**. Avec l'**épuisement** du gisement, l'activité **industrielle** est en baisse, en particulier, avec la fermeture des usines Celanese et Yara.

La CGT a toujours cherché à **garder** un bassin industriel Seveso, dynamique. Malgré un ralentissement d'implantations industrielles en France et sur le bassin, nous cherchons des **solutions alternatives**. Ce serait aujourd'hui dans le sens de sa propre histoire que le bassin de Lacq devienne, à travers la mise en oeuvre d'une filière intégrée de **production d'hydrogène décarboné**, une place **forte** de la transition énergétique nationale.

Le bassin de Lacq a clairement des atouts forts pour accueillir cette nouvelle filière d'avenir, la CGT le martèle depuis des années.

La zone de Lacq s'inscrit depuis des années dans une dynamique où les énergies renouvelables prennent une place croissante :

- déploiement de production **photovoltaïque**,
- projet d'unité de **méthanisation** à partir de déchets agricoles et d'élevage,
- projet d'une usine de production de vapeur et d'électricité à partir du traitement de **déchets ultimes**.

La région dispose de **foncier** Seveso pour accueillir de nouveaux industriels avec un fournisseur d'utilités et de services aux industriels. D'autre part, aux bornes du grand Sud-Ouest, on note une certaine **dynamique** autour de l'hydrogène :

- **bus** à hydrogène à Pau,
- en Occitanie projet Hyport (alimenter en hydrogène des véhicules au sol dans les **aéroports** de Toulouse et de Tarbes),
- projet de développement de **train** à hydrogène en Nouvelle Aquitaine.

UN PROJET INDUSTRIEL ÉCONOMIQUEMENT VIABLE ET PÉRENNE

Il s'agit de structurer un aval de consommateurs sous différentes **formes d'usages** et sur un **périmètre** géographique élargi par :

- une vocation industrielle avec deux leviers principaux : en tant que **matière première** dans un certain nombre d'industries (chimie, pétrochimie, agroalimentaire, métallurgie, électronique), et **captation** du CO₂ auprès des industries qui, recombinaison à de l'hydrogène, peut ensuite avoir divers débouchés,
- alimenter des industriels consommateurs **déjà implantés** dans la région,
- implanter de **nouvelles industries**.

UNE VOCATION POUR LA MOBILITÉ.

À côté des autres solutions de mobilité (véhicule à batterie, hybrides, aux gaz GNV) l'hydrogène a clairement sa place. Les marchés des véhicules utilitaires, véhicules lourds constituent des créneaux spécifiques (image, commodité d'usage, réglementation...).



UN EXEMPLE : PROJET HYDROGÈNE CGT BASSIN DE LACQ (64)

Ces créneaux constituent un **axe prioritaire** pour bâtir un écosystème mobilité autour de l'unité de production d'hydrogène décarboné.

Les **flottes** des industriels du bassin, collecte des **ordures ménagères**, entreprises des **services publics** comme la Poste, les véhicules de mobilité des **personnes âgées** sur Lacq-Orthez, peuvent servir de point **d'appui** au développement futur des **bus à hydrogène** de Pau, le développement des **trains à hydrogène** sur les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie en vue de remplacer les locomotives Diesel.

UNE VOCATION DE STOCKAGE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

- ▶ **Injection directe** d'hydrogène dans les réseaux de gaz,
- ▶ **Production** via une pile à combustible afin d'alimenter le réseau et les besoins industriels,
- ▶ Servir auprès des barrages hydrauliques comme **régulation de courant**.

ÊTRE ENGAGÉ AVEC D'AUTRES RÉGIONS (OCCITANIE, ESPAGNE) POUR STRUCTURER LA FILIÈRE HYDROGÈNE

Un projet d'étude qui fait suite à celle-ci, entre la région Nouvelle Aquitaine et la région Occitanie se met en place, pour structurer une filière hydrogène.

Enfin, le développement des **activités transversales** ne doit pas être oublié :

- ▶ des lieux de **formation** (Lycées professionnels autour des métiers de l'hydrogène), des **universités**,
- ▶ des centres de **recherches** notamment sur les batteries,
- ▶ des partenariats avec les industriels du bassin de Lacq (par exemple, le groupe Toray qui développe un projet « **Carbon Paper** » pour une utilisation dans les batteries électriques des véhicules à hydrogène).



La réforme 100 % santé, des soins pour tous 100 % pris en charge

Les français renoncent trop souvent à des soins pour des raisons financières.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les assurés peuvent bénéficier des paniers optiques et dentaires de l'offre 100 %.

100 % Optique

- Une large gamme d'équipement,
 - Des verres antireflets, anti-rayures,
 - Des verres amincis,
- Garantis pendant deux ans en cas de casse.

100 % Dentaire

- Des prothèses de qualité,
- Des prothèses esthétiques,
- Céramique = 100 % remboursées sur les dents du sourire.

Obligation pour les professionnels de santé de proposer des devis pour des équipements sans reste à charge.

Une condition : être équipé d'un contrat de complémentaire santé responsable.

Aucune contrainte !
Votre contrat de complémentaire santé vous permet d'accéder à des offres avec reste à charge.

Pour plus d'informations :
<https://www.ag2ramondiale.fr/sante-prevoyance/mutuelle-sante/qu-est-ce-que-le-100-sante>



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

LOI ARME

Activité Partielle : ce sont les salariés qui subissent et vont payer la crise.

Sans revenir sur les discours solennels paternalistes de Macron lors de ses allocutions télévisées, le monde du travail et plus particulièrement, le salariat va payer la note de centaines de milliards d'euros distribuées généreusement au patronat.

Ce gouvernement, à la recherche de tous les stratagèmes pour éviter soit disant le chaos social des centaines de milliers de licenciements, continue de servir la soupe aux patrons qui ont encore versé plus de 40 milliards de dividendes en 2020, en pleine crise sanitaire, sociale et économique.

Un versement inacceptable et méprisant le salariat, le citoyen, qui vont devoir payer la note surtout quand ces dividendes sont associés aux millions d'euros d'aides sociales publiques.

Nous avons déjà subi la destruction massive de nos droits du travail avec la loi d'urgence sanitaire et son lot d'ordonnances et maintenant, l'association de malfaiteurs patronat et gouvernement, regarde comment ils vont pouvoir enfoncer le clou avec la mise en place de systèmes d'activité partielle longue durée.

Des systèmes à la finalité identique, noyés dans les acronymes :

☞ **APLD** : **A**ctivité **P**artielle de **L**ongue **D**urée,

☞ **ARME** : **A**ctivité **R**éduite **M**aintien dans l'**E**mploi.

☞ **DSAP** : **D**ispositif **S**pécifique d'**A**ctivité **P**artielle qui sera l'acronyme finalement utilisé pour parler d'activité partielle.

Des lois et des décrets pour donner la possibilité aux entreprises de développer encore plus la flexibilité et la modulation du temps de travail. Les salariés, créateurs des richesses, rempliront les poches des employeurs avec une partie des salaires payée par l'Etat et nous devons encore lutter contre la menace du chantage ignoble à l'emploi.

L'employeur aura donc à sa disposition des salariés ultra-productifs liés à l'optimisation du temps de travail où tous les temps masqués ou perdus devront être employés à remplacer les salariés mis en activité partielle. Ce dispositif vient parfaitement compléter l'ordonnance du 25 mars faisant référence à l'augmentation journalière et hebdomadaire du temps de travail

à 10h et 60h, donnant la possibilité de supprimer le repos dominical et de réduire le repos hebdomadaire de manière à mettre les salariés en **DSAP** pendant que ceux qui resteront seront surexploités tels des esclaves.

La cerise sur le gâteau revient à toutes ces entreprises qui n'ont jamais été dans le besoin, avec des trésoreries ou plutôt du cash-flow comme ils disent, de plusieurs centaines de millions d'euros et qui sont en train de vider nos caisses sociales solidaires.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ce dispositif repris dans l'article 53 de la loi du 17 juin 2020 et dans son décret du 28 juillet 2020 mais l'état d'esprit que vous y retrouverez fera des salariés la variable d'ajustement au nom de la rentabilité financière. **Ce n'est pas dans la sauvegarde des entreprises que nous entrons mais bien dans une énième phase du capitalisme.**

Un dispositif qui s'adaptera à l'individu et non plus au collectif de travail, où l'employeur pourra choisir comme bon lui semble celui qui restera à la maison avec perte de salaire et celui qui viendra se tuer à la tâche.

➔ **Dans le prochain Courrier Fédéral n°591, la Fédération apportera une analyse complète et ses revendications pour lutter contre cette loi de régression sociale.**

« C'est l'exaltation d'un patronat revanchard des conquies sociaux obtenus par la lutte en 1936 et au sortir de la guerre en 1945, mettant au grand jour sa collaboration pendant la deuxième guerre mondiale et qui prônait la triste et non moins célèbre phrase : Mieux vaut Hitler que le Front Populaire ».

Pour le jour d'après, il va falloir agir pour ne plus subir...

NOS BRANCHES

LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE

Le secteur d'activité des laboratoires de Biologie Médicale est en plein bouleversement économique. En 2018, on dénombrait 525 Laboratoires alors qu'il y en avait plus du double en 2013.

Les concentrations se poursuivent à grande vitesse avec des risques de monopoles sur certaines parties du territoire. De nombreux groupes financiers ont flairé le bon filon : ils sont rémunérés directement par la Sécurité Sociale. Aucun risque de faillite ! Et un niveau de marge supérieur à 20 %. Il n'en fallait pas plus pour que des requins de la finance souhaitent mettre la main dessus.

Le secteur emploie près de 50 000 personnes (près de 90 % de femmes), qui sont rémunérées très faiblement au regard des qualifications qu'elles doivent acquérir pour travailler dans les labos. Cela entraîne un « Turn Over » de près de 30 %, la majorité des embauches se faisant en CDD.

La bataille pour l'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications est au centre de l'activité syndicale CGT dans cette branche.

CHIMIE

Au 1^{er} semestre 2020, le contexte de la pandémie n'aura pas favorisé la négociation collective dans notre branche déjà au plus mal depuis plusieurs années. Les atteintes portées au Droit du travail par le gouvernement n'ont pour autant pas suffi à rassasier les représentants patronaux de la branche. En effet, à partir du mois de mai, ces derniers ont communiqué vers les directions d'entreprises pour les inciter à ne plus appliquer notre accord de branche sur l'activité partielle dans le cadre de la Covid-19 pour les personnes vulnérables et les gardes d'enfant. La Fédération a fait le choix de déposer un recours juridique sur cette décision. Il est nécessaire que dans toutes les entreprises qui ont décidé d'appliquer la directive patronale, nos syndicats FNIC-CGT s'emparent de cette revendication et exigent

officiellement l'application de l'accord de branche sur l'activité partielle.

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) a siégé au mois de juillet après 4 mois de pause. Un accord, que seule la FNIC-CGT n'a pas signé, a été validé sur le fonctionnement temporaire des réunions de la CPPNI de la branche des Industries Chimiques, lié à la crise sanitaire Covid-19. Cet accord réduit le nombre de délégués en présentiel par organisation syndicale, à 5 personnes, les autres étant en distanciel. Pour la FNIC-CGT, cela porte atteinte à la réflexion collective nécessaire et essentielle lors des réunions de négociation.

REPARTITION PHARMACEUTIQUE

La dernière réunion des NAO a démontré une nouvelle fois l'indécence des propositions de la chambre patronale à la paritaire salaire de la branche du 03/07/20

Pour rappel

- 1% du 135 au 185 inclus
- 0,4% du 190 au 300 inclus
- 0% supérieur ou égal au 330

Cette proposition est très loin des revendications de la FNIC-CGT.

C'est à l'image de la bourgeoisie qui nous gouverne dans ces entreprises. Aucune organisation syndicale n'a signé cette mascarade.

La chambre patronale a donc fait cette recommandation à ses adhérents.

En même temps des PSE (plans de sauvegarde de l'emploi) avec fermeture de site sont annoncés dans différentes entreprises.

Voilà comment on traite les salarié(es) dits indispensables lors du confinement.

OFFICINES

Le nombre d'officines de pharmacie (près de 21 000) ne cesse de décroître mais leur chiffre d'affaire ne fait qu'augmenter. Signe que le secteur se porte bien. Il est partie intégrante du système de santé français et est alimenté très largement par la Sécurité Sociale.

On assiste par ailleurs à une concentration d'officines dans les grandes agglomérations, participant de fait aussi à la désertification médicale.

Le médicament prescrit reste encore le gros de leur CA, mais le patient devient de plus en plus souvent un client et avec 70 % de la surface dédiés à la vente cosmétique et esthétique, on a plus

souvent affaire à une conseillère de beauté qu'à une pharmacienne.

La majorité des Pharmacies sont des TPE ce qui rend le travail syndical très complexe. Contacter les 117 000 salariés de ces entreprises est néanmoins primordial pour renforcer la CGT et permettre qu'au niveau de la branche, les revendications sur les augmentations de salaires, sur la reconnaissance des CQP et la revalorisation du diplôme de préparateur, soient entendues.

Les élections TPE auront lieu en 2021. La campagne pour les préparer sera un moment propice à ces rencontres.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Cela fait deux décennies que la FNIC-CGT dénonce les politiques menées pour les industries de santé. Des années que l'on alerte sur la mise à mal de la sécurité sanitaire et l'indépendance thérapeutique du pays. On a eu de cesse d'interpeller les pouvoirs en place sur la casse des industries de santé de notre pays au profit de pays à bas coûts de production. 44 ruptures de médicaments en 2008, 540 en 2018, 1200 en 2019. Nous le disions de longue date, si nous avions une épidémie voire pire une pandémie, le pays n'aurait pas les moyens d'y faire face. Autant de cris d'alarme restés sans réponse des pouvoirs en place, ceux d'aujourd'hui comme d'hier.

Malheureusement, nous avons raison, la pandémie liée au COVID 19 en a fait la preuve, pas de masque, manque de respirateurs, manque

d'anesthésiques, de matériel médical...

Maintenant tout le monde en convient, même le monarque président, il y a nécessité à relocaliser pour regagner notre indépendance et notre sécurité sanitaire.

Il faut maintenant et rapidement passer de la parole aux actes, mais pas n'importe comment, en tout cas pas en donnant des milliards aux laboratoires et leur demander d'être gentil et de relocaliser. D'accord pour que l'état y investisse massivement mais, par la création d'un pôle de santé public intégrant les industries de santé avec une gouvernance démocratique regroupant tous les acteurs, soustrait à toute mainmise des laboratoires privé et de l'assuranciel.

NAVIGATION DE PLAISANCE

Depuis fin 2018, en commission paritaire, nous revoyons la convention collective de la navigation de plaisance, afin de la rendre plus lisible, plus facile à lire.

Donc, pour plus de lisibilité, nous sommes convenus d'intégrer l'ensemble des accords et avenants applicables.

Or, alors que tous les avenants catégoriels sont intégrés dans le corps de la convention collective, l'avenant cadre, lui, reste sous forme d'avenant. De plus, il est proposé un accord de méthode, pour négocier hors de la CCN, le travail de nuit, le travail posté et en équipe de

suppléance, alors que ces accords font déjà partie de la CCN actuelle. Le danger de cette démarche, c'est qu'en cas de non signature de l'accord, les salariés soumis à ces horaires de travail ne seront plus couverts par la CCN, et se verront appliquer le code du travail, qui est moins favorable que la CCN.

Interpellons sans attendre les employeurs, et les organisations syndicales, dans nos entreprises, pour que la Convention Collective ne soit pas un « bouquin » sans contenu, sans droit pour les salariés, au service du patronat !

CAOUTCHOUC

Cette branche, très manufacturière, souffre d'un manque d'attractivité de par des salaires, classifications et qualifications insuffisants mais aussi par des conditions de travail très dures. Que ce soit des organisations de travail atypiques en passant par du 2, 3, 4 et 5 x 8, du travail en équipes de fin de semaine très souvent organisé en 2 x 12 heures poussant le salarié à être le moins souvent à l'usine subordonné à son maître tel un esclave. De la manutention de produits lourds et volumineux faisant des TMS la maladie professionnelle la plus répandue. La disparition des CHSCT a de manière significative renvoyé le patronat de cette branche dans ses vieux démons du « toujours plus avec moins de moyens. » Malgré cela, des conditions

de travail venues d'un autre âge n'en laissent pas moins une industrie à la pointe technologique qui pourrait, sans le moindre problème, devenir une industrie qui réponde aux besoins des salariés en termes de conditions de vie et de travail et de salaires.

Les combats que nous aurons à mener avec les salariés seront ceux des salaires, de l'emploi, de la réduction du temps de travail et de la reconnaissance de la pénibilité au travail par des départs anticipés dans tous les secteurs. L'ensemble de ces revendications n'est pas l'apanage de la catégorie ouvrier mais bien de l'ensemble du salariat.

Dans tous les cas, il n'y a pas de négociation sans mobilisation.

PLASTURGIE

L'avenant relatif aux indemnités de licenciement et de retraite a été signé le 02 juillet 2020. Celui-ci remplace et annule :

- l'article 16 de l'avenant du 15 mai 1991 relatif aux ouvriers, collaborateurs, employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise ;
- l'article 9 de l'accord du 17 décembre 1992 relatif aux cadres ;
- l'article 29 bis des clauses générales de la convention collective nationale de la Plasturgie ;
- les articles 2 et 4 de l'avenant Seine et Seine-et-Oise. Sont visés par cet avenant les départements suivants : Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de Marne, Val d'Oise et ville de Paris (loi

n°64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, qui a supprimé les départements Seine et Seine-et-Oise).

Cet avenant répond simplement à la loi : il n'octroie rien de plus par rapport à la législation en vigueur.

De plus, il bloque les indemnités de départ volontaire à la retraite des collaborateurs (700 à 830) correspondant à un montant égal à la moitié de l'indemnité perçue en cas de licenciement, calculée dans la limite de 30 ans.

Pourquoi ne pas prendre en compte toute la carrière des salariés pour le calcul de cette indemnité !

La FNIC-CGT n'est pas signataire de cet avenant.

POUR UNE FILIÈRE **PARACÉTAMOL** RÉPONDANT AUX **BESOINS** DES POPULATIONS

En 2019, on enregistrait, en France, 1200 ruptures d'approvisionnements en médicaments, dont une partie d'intérêt thérapeutique majeur, autrement dit, vitaux.

En 2020, dans le contexte du Covid-19, après seulement quelques jours de confinement rendus obligatoires suite aux choix criminels du gouvernement Macron et de ses prédécesseurs, est décrété en catastrophe le rationnement du paracétamol par crainte d'une pénurie.

Selon l'agence européenne du médicament, 40 % des médicaments finis, commercialisés dans l'Union Européenne, proviennent de pays tiers, et 80 % des fabricants de principes actifs médicamenteux utilisés pour des médicaments consommés en Europe sont situés en dehors de l'UE.

Le marché pharmaceutique a subi, et subit toujours un mouvement de concentration qui fragilise fortement sa capacité à répondre aux aléas de la demande et surtout, aux incidents de production.

Le locataire de l'Elysée s'est senti **obligé d'annoncer** une relocalisation de la fabrication du principe actif du paracétamol. Comme les **promesses** n'engagent que ceux qui les croient, la **FNIC-CGT** entend bien rappeler l'histoire récente et continuer de mettre en avant ses propres analyses et revendications en matière **industrielle**.

👉 **LE CAS DU PARACÉTAMOL**

Fabriquée depuis des **décennies** à Roussillon (38), la **matière active** du paracétamol, l'**APAP**, est délocalisée en Chine par le groupe capitaliste Rhodia (aujourd'hui Solvay) en 2009.

La raison **invoquée** : les chinois et les indiens fabriquent à 1 € moins cher au kilogramme (3 € au lieu de 4 €).

Conséquences : les emplois sont supprimés, les activités et les installations sont vendues.

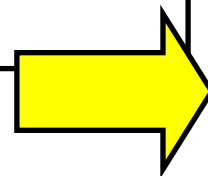
A l'époque, la CGT est quasiment seule à se battre pour maintenir cette activité, qui est la seule du genre en Europe.

Pour montrer la déconnexion totale entre la valeur d'usage de la matière active (la molécule active dans un Efferalgan, Fervex ou Doliprane) et sa valeur marchande (faible et sous pression de la concurrence capitaliste), faisons un bref calcul :

4 euros le kilo de matière active. Prix en pharmacie d'une boîte de doliprane 500 : 2,18 euros. Quantité de matière active dans cette boîte : 16 comprimés de 500 mg, soit 8 grammes. Coût de la matière active par boîte : **3,2 centimes**, soit **1,47 % du prix de vente**. Autrement dit, la **notice en papier** ou la **boîte en carton** coûtent infiniment **plus** que le principe actif !

Délocaliser en Chine a fait gagner 25 % sur le coût de la matière active, ce qui revient à un gain de **moins d'un centime par boîte**. **Pas de limite à la rapacité des actionnaires !**

Pourtant, c'est bien la matière active qui empêche la douleur ! Ce désastre industriel et social ne doit pas, sous **prétexte** de coronavirus, donner lieu à des **tractations de bas-étage** entre les **acteurs privés** industriels parmi lesquels Sanofi, UPSA, Seqens, et le **gouvernement**, qui **distribue** d'autant plus facilement l'**argent** des contribuables qu'il ne lui appartient pas !





CE QUI SE PRÉPARE

Alors que Rhodia a déjà **ponctionné l'argent public**, prétextant des difficultés financières à l'époque, pour **délocaliser** la production, les acteurs privés d'aujourd'hui, parmi lesquels SEQENS, propriétaire actuel des installations en Isère, pourrait bien être tenté de **réclamer à nouveau** de l'argent public, cette fois-ci pour **relocaliser** ce qu'ils avaient délocalisés auparavant.

Pourtant ce groupe est énorme, son chiffre d'affaires est supérieur au milliard d'euros et les besoins en financement pour relancer la production d'APAP à Roussillon sont faibles pour un géant pareil, de l'ordre de 50 millions d'euros. Aucun besoin d'argent public.

D'autre part, les clients que sont Sanofi et UPSA exigent de toucher la matière première **au même prix** que celle qui arrive de Chine, faute de quoi, cela **diminuerait la marge** pour les actionnaires, ce qui n'est pas envisageable ! Jusqu'à quand supporterons-nous **l'arrogance** des groupes pharmaceutiques **privés**, qui vivent en **parasites** sur le dos de notre Sécurité sociale ?

Le problème c'est que toutes les tractations se passant discrètement (« le secret des affaires ») **entre amis** avec Macron, ancien **banquier** Rothschild aujourd'hui à l'Elysée, le résultat risque fort d'être au **détriment des usagers**, le tout habilement camouflé par une campagne de presse qui sera confiée à des communicants professionnels (et bien payés).



LE PROJET CGT

Le **médicament** n'est **pas un bien marchand**, il s'agit de le sortir des griffes des intérêts privés. Cela implique également de se pencher sur le **droit des licences** et des brevets, taillé sur mesure pour protéger les intérêts des **multinationales** au détriment des États.

Il convient de passer d'un système concurrentiel à un système **coopératif**, sachant que prétendre **tout relocaliser** est devenu **illusoire**. Un seul exemple, la chaîne du paranitrobenzène, située en **amont** de la fabrication de l'APAP, ne sera jamais relocalisée en Europe car extrêmement **polluante**. Ceci doit, au passage, nous interroger sur certains **grands discours** à propos des résultats de l'UE concernant l'impact environnemental « **aux bornes de l'Europe** ».

Se **dégager du marché** et du **signal prix**, c'est aussi se poser la question de la **manière** de produire, faire évoluer les procédés, pour qu'ils répondent aux besoins et non aux diktats des actionnaires, qu'ils soient respectueux des travailleurs qui produisent et de l'environnement.

Alors que Sanofi annonce vouloir se débarrasser de six usines de principes actifs dont deux en France (projet Pluton contre lequel la CGT va se battre en parallèle), des solutions existent pour la nécessaire relocalisation des productions de principes actifs en Isère concernant le paracétamol.



Pour en débattre, la FNIC-CGT organise une **conférence de presse (11h00)** et un **débat public (18h00)** à Péage-de-Roussillon le **16 septembre** prochain.

Au-delà du nécessaire travail de conviction à mener sur ces sujets politiques avant d'être économiques, il faudra bien que les salariés et les populations concernés se mobilisent pour imposer une autre logique que celle de l'actionnaire dans la filière industrielle du médicament.

Pour chacun, pour tous, pour la vie



Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 11 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr

GROUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre

